Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 25/10/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 461 voix pour, 12 contre et 9 abstentions le rapport de M. John BOWIS (PPE/DE, UK), le Parlement européen soutient la mise en place d'une Autorité européenne de la sécurité alimentaire (AESA) en tant que référence scientifique pour l'Union européenne et les États membres et fondée sur les principes d'intégrité et d'excellence scientifiques, d'indépendance, de responsabilité, de transparence et d'intelligibilité. Le Parlement a adopté le rapport tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent) mais y a ajouté quelques amendements : - il faut conserver le riche patrimoine culturel de l'Europe lié à la production alimentaire locale, et continuer à autoriser les préparations et les méthodes traditionnelles pour lesquelles ni la science ni l'expérience n'ont mis en évidence d'effets négatifs sur la sécurité alimentaire; ces préparations traditionnelles pourraient faire l'objet de licences pour les producteurs et de certificats pour les produits; - des agences nationales devraient coordonner un réseau de centres d'excellence pour la sécurité alimentaire, constitué d'instituts universitaires et de centres de recherche nationaux visant à assurer un contrôle permanent de la qualité alimentaire et de la sécurité tout au long de la chaîne alimentaire.